

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 27 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 Février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 27 Février à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur VERNOCHET.

**Etaient en outre présents** : MM. CASSIER, LAUREAU, SAIGNE, DUBAND, GROS, MESSOUSSA, LANG , BOUZAIENE, CALI, MARTIN, JEANDOT, GUIBERTEAU, MMES BONETTI, LEBEAU, BUGNAND, VALADE, LAUTISSIER, BOUILLOT, BADEY, DESAUTEL, AMADO, PRETET .

En application du Code Général des Collectivités, Mme JUSOT a donné procuration à Mme LAUTISSIER, M. JEUNEHOMME à M. CALI, Mme JORDAN à M. BUGNAND, M. DI GANGI à M. MESSOUSSA, Mme GENEVOIS à M. MARTIN, Mme BURQUIER à Mme AMADO.

Secrétaire de séance : M. CALI

-----

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 25 Janvier 2018.

Après examen des rapports correspondants, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'article L2122-22 du C.G.C.T ;
- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- ADOPTE, à l'unanimité, la mise en place du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP) des assistants socio-éducatifs, suite au recrutement d'une nouvelle responsable de l'Espace Tuilerie à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018 ;
- ADOPTE, à l'unanimité, le projet d'aliénation de terrains à la SARL Terres de Bourgogne pour la réalisation de la troisième tranche lieu-dit « Les Goulottes », d'une superficie d'environ 8 007 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section AA n° 100p, classée en zone AU au P.L.U et moyennant le prix de 8,50 € le m<sup>2</sup>.

La séance est levée à 20 H 40.



Le Maire,

  
**J.Y. VERNOCHET**